

# CONSEILS DE QUARTIER PARTICIPEZ !

Les trois conseils de quartier qui animent la vie locale du 2<sup>e</sup> arrondissement se renouvellent. Chaque conseil correspond à une zone du territoire : Sentier-Bonne Nouvelle, Montorgueil/Saint-Denis et Vivienne/Gaillon.

Ces instances de démocratie participative sont ouvertes à tous ceux et toutes celles qui habitent, travaillent ou exercent une activité associative dans le 2<sup>e</sup> et permettent de :

## ASSURER UN LIEN

entre les élu-e-s, les habitant-e-s, les usagers et les usagères du quartier

## ETRE FORCE DE PROPOSITION

sur les projets du quartier et de l'arrondissement, ainsi que sur le budget participatif de Paris



Comptes rendus  
et ordres du jour  
disponibles sur le site  
internet de la mairie :

[www.mairie02.paris.fr](http://www.mairie02.paris.fr)

Candidature à  
envoyer avant le  
27 novembre 2019

Par courrier  
Mairie du 2<sup>e</sup>  
8, rue de la Banque  
75002 Paris

Par e-mail  
[lidia.cherf@paris.fr](mailto:lidia.cherf@paris.fr)

Sur Internet  
[mairie02.paris.fr](http://mairie02.paris.fr)  
pour télécharger le  
bulletin de candidature



**CANDIDATEZ AVANT LE 27 NOVEMBRE 2019**

# QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

## POUR QUI ? POUR TOUT LE MONDE !

Tout-e Parisien-ne peut être conseiller ou conseillère de quartier, quel que soit son âge ou sa nationalité. Les conseils de quartier du 2<sup>e</sup> sont paritaires.

## UN RÔLE PIVOT DANS L'ARRONDISSEMENT

Les conseils de quartier sont des lieux de démocratie participative. Les conseillers et conseillères sont investi-e-s des missions suivantes :

- Assurer la cohésion entre les divers-e-s acteurs et actrices du quartier (Maire, élu-e-s, associations, riverain-e-s, usagers et usagères du quartier)
- Enrichir les projets de l'arrondissement de leur expérience du quartier.
- Etre force de proposition sur les projets d'intérêt général, le budget de l'arrondissement et le budget participatif de la Ville de Paris.

Candidature à  
envoyer avant le  
27 novembre 2019 :

Par courrier  
Mairie du 2<sup>e</sup>  
8, rue de la Banque  
75002 Paris

Par e-mail  
[lidia.cherf@paris.fr](mailto:lidia.cherf@paris.fr)

Sur Internet  
[mairie02.paris.fr](http://mairie02.paris.fr)  
pour télécharger  
le bulletin de  
candidature

## UNE CERTAINE AUTONOMIE

Chaque conseil dispose d'un **budget de fonctionnement** de **3306 €**. Cette somme est dédiée à l'acquisition de biens consommables, de dépenses de communication, d'animation et de fonctionnement pour les conseils de quartier. Le **budget d'investissement**, quant à lui, s'élève à **8264 €** par conseil de quartier. Cette somme couvre l'acquisition de bien durables : équipements, mobilier urbain, aménagements de voirie...

Les conseils de quartier ont aussi une certaine indépendance politique. Aussi, au cours de leurs réunions, les élu-e-s n'y ont pas le droit de vote. De même, ils peuvent créer des commissions thématiques et organiser des réunions ou des commissions interquartiers.

Les 3 conseils de  
quartier du 2<sup>e</sup>

Sentier-Bonne Nouvelle  
Montorgueil - Saint Denis  
Vivienne - Gaillon

## SAVOIR FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Une fois par an, les conseils de quartier se réunissent et présentent un rapport d'activité au maire d'arrondissement et aux élu-e-s présent-e-s.

## BULLETIN DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT PARTIEL DES CONSEILS DE QUARTIER

Nom ..... Date de naissance .....  
Prénom ..... Téléphone(s) .....  
Adresse ..... Courriel .....  
..... Profession .....

- Je souhaite participer à mon conseil de quartier et au tirage au sort qui désignera des nouveaux membres.  
 Je souhaite être informé-e de l'actualité de mon conseil de quartier.